

REGLEMENT INTERIEUR DE L'ASSOCIATION HYLA STUDIO

CONDITIONS D'INSCRIPTION :

- Pour adhérer à l'association , il suffit de remplir le formulaire d'inscription
- La participation aux cours est autorisée qu'aux personnes ayant rendu leurs dossiers d'inscription complet (fiche inscription , règlement intérieur, certificat médical , totalité du règlement) .Toute personne n'ayant pas transmis son dossier complet après avoir participé aux deux cours d'essais , se verra refuser l'accès aux cours de danse.
- Lors de l'inscription , l'adhérent s'engage à participer aux cours sélectionnés et aux diverses manifestations proposées durant l'année.
- Chaque adhérent doit être à jour des frais d'inscription et des abonnements.
L'adhésion est obligatoire pour l'accès aux salles afin d'être couvert par l'assurance de l'association. Le coût de l'adhésion est établi pour l'année et ne sera pas restitués ou partiellement. Tous les danseurs sont affiliés à la fédération française de danse.
- Un certificat médical de moins d'un an signifiant qu'il n'y a pas de contre-indication à la pratique de la danse doit être fourni. En cas de non-présentation de ce certificat par . l'élève , l'association ne pourra être tenu responsables de tout dommage corporel.
L'élève ou son responsable légal pour les mineurs , en assumera seul les conséquences éventuelles.

CONDITIONS DE PAIEMENT :

- Le paiement est à remettre à l'inscription de l'activité (abonnement annuel -paiement en un versement ou en trois versements). Il peut se faire en ligne sur le site de HYLA STUDIO , par chèque à l'ordre de HYLA STUDIO ou en espèces.
- Aucun remboursement ne sera effectué en cas de démission , d'exclusion en cours d'année ou absence prolongée d'un élève qu'elle qu'en soit la raison et qu'il s'agisse d'un engagement à l'année.

ORGANISATION DES COURS :

- Pour le bon déroulement des cours, nous vous demandons de bien respecter les horaires de début de chaque cours (prévoir une arrivée en avance pour avoir le temps de vous préparer).
- Chaque cours annulé sera reporté à une autre date par le professeur titulaire ou une autre personne avec des compétences similaires. Nous nous réservons le droit annuler le cours si nous n'avons pas 6 inscrits.
- En ce qui concerne les élèves mineurs, les professeurs de danse sont responsables uniquement pendant les cours à l'intérieur des locaux. Les responsables légaux doivent venir chercher les enfants à l'issue de chaque cours à l'intérieur des locaux dans le hall d'accueil.
- En cas de problème survenu sur le trajet parking-salle de danse, l'association ne peut être responsable.

- Une bonne tenue, le respect des personnes et de la salle sont de règle au sein de l'association. Toute personne se faisant remarquer par une mauvaise conduite lors des cours , pourra être exclue temporairement ou définitivement par le professeur, si il le juge nécessaire pour poursuivre l'intégrité de ses cours. La danse est un loisir dont la pratique demande de la rigueur et de la discipline .
- Accepter les remarques du professeur , celles -ci seront constructives
- Les téléphones devront être éteints ou sur silencieux . Nous déclinons toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objets ou de vêtements.
- Pour les cours de danse , seules sont autorisées les baskets avec semelles claires et propres et destinées uniquement à un usage intérieur.

Lu et approuvé le/...../..... à.....

NOM , PRENOM et SINATURE des parents

NOM, PRENOM et SIGNATURE
DE L'ELEVE